

## Mot du préfet

**200 000** personnes ont reçu une injection entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril dans le Var, à comparer aux 120 000 vaccinations du mois de mars, confirmant la montée en puissance du dispositif. L'objectif était ambitieux mais il a été tenu.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce succès : personnels de santé, sapeurs-pompiers, militaires, collectivités et bénévoles.

Tout au long du mois de mai, cet effort se poursuivra avec l'accueil de nouvelles personnes désormais éligibles :

- depuis le week-end dernier : les personnes de plus de 18 ans souffrant de comorbidités ;
- à partir du 15 mai : toutes les personnes de plus de 50 ans ;
- et désormais les présidents et assesseurs des bureaux de vote, selon les modalités détaillées dans cette lettre.

Dans l'attente d'une couverture vaccinale optimale et malgré la baisse sensible du taux d'incidence et de positivité, restons prudents et n'oublions pas que les services de réanimation du Var sont toujours saturés.

*Evence Richard, préfet du Var*

## POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 4 MAI 2021

	S10 08/03 14/03	S11 15/03 21/03	S12 22/03 28/03	S13 29/03 04/04	S14 05/04 11/04	S15 12/04 16/04	S16 19/04 25/04	S17 26/04 02/05
Nombre de tests réalisés	43243	45255	54075	60591	44325	39589	35703	34160
Nombre de tests positifs	3803	3784	4812	4808	3875	3598	3130	2092
Taux de positivité	8,80 %	8,40 %	8,90 %	8,10 %	8,70 %	9,10 %	8,80 %	6,10 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	354*	352	453	464	361	335	291	195

ND : données non consolidées

### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **1382**
- File active des patients **hospitalisés en unité conventionnelle** : **189**
- File active des patients **hospitalisés en réanimation** : **80**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **756** dont **80** en cours d'investigation.



## ➔ LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



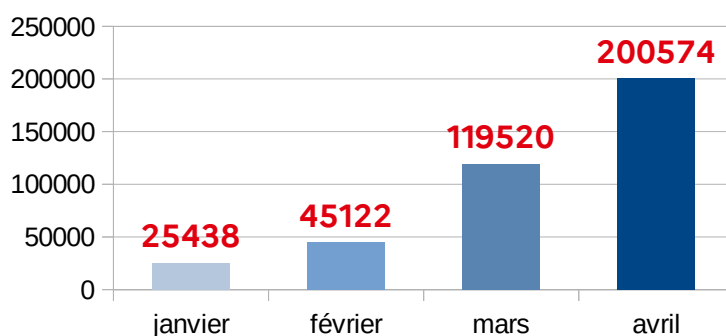
Au 3 mai au soir,

**276 954** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**125 235** personnes ont reçu la 2<sup>e</sup> injection soit  
au total

**402 189** injections ont été réalisées.

### Nb d'injections par mois



## ➔ 20 CENTRES DE VACCINATIONS OUVERTS CETTE SEMAINE

### 18 centres permanents

Ces centres permanents dédiés aux personnes de plus de 60 ans sont activés dans les communes suivantes : Saint-Maximin, Saint-Raphaël, Fayence, La-Londe-les-Maures, Toulon, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, Grimaud, La Seyne-sur-Mer, La Garde, Luc-en-Provence, Aups et Le Beausset.

2 communes bénéficieront de la visite du bus de la région PACA les 4, 5 et 6 mai pour la seconde injection des patients convoqués directement par les communes de Saint Zacharie et Plan d'Aups

Prise de rendez-vous en ligne sur la plate-forme [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou par téléphone auprès des centres. **Seules les personnes qui ont pris un rendez-vous pourront être vaccinées.**

Un numéro national, le **0 800 009 110**, permet également d'être accompagné dans ses démarches.

## ➔ CENTRES DE VACCINATIONS DÉDIÉS AUX PERSONNELS DES BUREAUX DE VOTE

En vue des prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, les personnes mobilisées pour la tenue des bureaux de vote bénéficient de créneaux réservés pour recevoir une 1<sup>ère</sup> injection, selon les modalités suivantes :

- ➔ Recensement par les mairies des personnes concernées : membres des bureaux de vote et agents communaux participant directement à l'organisation des élections les dimanches 20 et 27 juin ;
- ➔ Transmission par les mairies de ces listes nominatives à la préfecture, dès que possible et au plus tard le 21 mai ;
- ➔ Délivrance par les mairies aux personnes concernées d'une attestation individuelle de priorité vaccinale (modèle joint). Elle devra impérativement être présentée pour être vacciné.

**Les prises de rendez-vous devront obligatoirement être effectuées sur le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr).**

**Mode de réservation :**

Les centres de vaccination dédiés aux personnels des bureaux de vote sont mis en place selon le planning ci-dessous.

Dès le mercredi 5 mai, le centre de Six-Fours sera ouvert à la réservation sur la plateforme [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

Dès le début de la semaine prochaine, les réservations seront ouvertes sur doctolib pour les autres centres.

Pour réserver, les personnels des bureaux de vote devront être munis d'un lien et d'un mot de passe, qui auront été préalablement transmis aux maires par un message mail de la préfecture.

Outre la carte vitale et une pièce d'identité, les bénéficiaires de la vaccination devront présenter au centre dans lequel le rendez-vous a été pris l'attestation signée par le maire de la commune.

**Tableau des ouvertures  
des centres de vaccination dédiés aux personnels des bureaux de vote**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					<b>MAI</b> 1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
Six-Fours-les-Plages						
17	18	19	20	21	22	23
Six-Fours-les-Plages					Brignoles	
					Draguignan	
					Fréjus	
			HIA			
24	25	26	27	28	29	30
Six-Fours-les-Plages					Toulon Zénith	
Hopital Ste Musse						
Hopital Interarmées Sainte Anne						
31	1	2	3	4	5	6
<b>JUIN</b>					Brignoles	
					Draguignan	
	Six-Fours-les-Plages				Fréjus	
Hopital Interarmées Sainte Anne						

# PROLONGATION DES MESURES SANITAIRES DÉPARTEMENTALES

Les mesures ci-après, à l'instar de la stratégie gouvernementale, se veulent pragmatiques, proportionnées et adaptées à la situation locale. Il s'agit là de maintenir la limitation des interactions sociales et les situations à risque.

**Du mardi 4 au mercredi 19 mai 2021 inclus :**



L'arrêté préfectoral imposant le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus sur l'ensemble du territoire des 153 communes du département du Var

Arrêté préfectoral interdisant, sur tout le territoire du département du Var, les ventes dites "ventes au déballage" dénommées habituellement "vide-greniers, foires aux puces, braderie ou brocantes"



Arrêté préfectoral portant interdiction de la pratique de l'activité de livraison entre 22h30 et 06h00 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19

**Du mardi 4 au mardi 18 mai 2021 inclus :**

Arrêté préfectoral réglementant temporairement la vente, le port, le transport et l'utilisation des artifices dits de divertissement et des articles pyrotechniques dans l'ensemble des communes du département du Var



Arrêté préfectoral portant interdiction de consommer des boissons alcoolisées et de l'activité musicale amplifiée sur la voie publique dans le département du Var, en vue de ralentir la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Consultez les arrêtés sur le site de la préfecture : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

**ANNEXE 3 – ATTESTATION DE PRIORITE VACCINALE POUR LES PERSONNES PARTICIPANT AUX OPERATIONS ELECTORALES DES 20 ET 27 JUIN 2021.**



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION INDIVIDUELLE DE PRIORITE VACCINALE EN RAISON DE LA PARTICIPATION AUX OPERATIONS ELECTORALES DES 20 ET 27 JUIN 2021.**

Je, soussigné

Mme/M. ....

maire de la commune : ....., dans le département : .....

certifie qu'il est prévu que

Mme/M. ....

né(e) le ..../..../..... à .....

soit membre du bureau de vote n° ..... les 20 et / ou 27 juin 2021 ;

soit mobilisé en tant que fonctionnaire communal pour participer aux opérations électorales des 20 et / ou 27 juin 2021<sup>1</sup>.

**En raison de sa participation à une mission de service public prioritaire, la personne détentrice de cette attestation doit être vaccinée en priorité, avant le 8 juin 2021.**

Cette attestation doit être prise en compte par l'ensemble des professionnels de santé, pharmacies, laboratoires, et autres organismes ou personnes habilités à vacciner dans le cadre de la campagne de vaccination COVID-19, afin de respecter la date indiquée.

Cette attestation est délivrée sous la responsabilité du maire, dans les conditions définies par le ministre de l'intérieur et le ministre de la santé.

Cachet de la mairie et signature du maire :

<sup>1</sup> Cocher l'une des deux cases.